



Conseil de sécurité

Distr. générale
6 mai 2020
Français
Original : anglais

Note verbale datée du 5 mai 2020 adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la République populaire de Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies a l'honneur de présenter ci-joint la déclaration de la Chine concernant l'exposé annuel du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#), publié sous la cote [S/2020/347](#), (voir annexe). Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.



**Annexe à la note verbale datée du 5 mai 2020 adressée
au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente
de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : chinois]

**Déclaration de la délégation chinoise concernant les travaux
du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)**

Monsieur le Président,

La Chine tient à remercier l'Ambassadeur *Dian Triansyah Djani*, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), pour son exposé. Depuis l'année dernière, le Comité a accompli un travail considérable, notamment pour ce qui est de promouvoir la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), de faciliter l'assistance et de renforcer les capacités. Il a enregistré des progrès constants dans ses travaux relatifs à l'examen complet qui doit être effectué d'ici 2021, tout en prenant des mesures pour faire face aux conséquences de la pandémie de COVID-19 sur ses activités. La Chine apprécie les efforts déployés par le Président du Comité, son groupe d'experts et le secrétariat.

Monsieur le Président,

La résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité a été la première résolution sur la non-prolifération adoptée par le Conseil et, à ce titre, elle a une place importante dans le régime international de non-prolifération. Grâce aux efforts de longue haleine de tous les pays et du Comité, des progrès considérables ont été réalisés dans la mise en œuvre de la résolution, et des contributions positives ont été apportées au renforcement du régime international de non-prolifération et à la promotion de la coopération internationale dans le domaine de la non-prolifération. Il convient toutefois de noter que la situation internationale en matière de non-prolifération reste désastreuse ; le Comité a encore fort à faire. Face aux nouveaux défis qui se présentent, la communauté internationale doit rester attachée à la coopération multilatérale, veiller scrupuleusement à la sauvegarde des règles internationales et promouvoir activement la création d'un système mondial de gouvernance de la non-prolifération plus juste et plus rationnel. La Chine soutient le rôle important du Comité à cet égard.

Premièrement, les travaux du Comité sont principalement axés sur la promotion de la mise en œuvre de la résolution. Grâce aux efforts conjugués de toutes les parties, deux États ont soumis des rapports nationaux de mise en œuvre pour la première fois en 2019, réduisant ainsi le nombre d'États que n'ont pas encore présenté de rapports sous la barre des dix. La Chine appuie les efforts actuels du Comité visant à inciter les pays qui n'ont pas soumis de rapport à le faire le plus rapidement possible. Elle encourage toutes les parties à soumettre des informations supplémentaires en temps utile, selon l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution au niveau national. La Chine note que certains États ont récemment réalisé des progrès en ce qui concerne les évaluations par les pairs et salue leurs efforts.

Deuxièmement, le renforcement de l'assistance est important pour améliorer efficacement les capacités de tous les États en ce qui concerne la non-prolifération. Le Comité devrait renforcer davantage l'adéquation entre les demandes et les offres de coopération et d'assistance internationales, en s'attachant à répondre aux besoins d'assistance internationale des États en développement dans le domaine de la non-prolifération et à renforcer les capacités nationales. Afin de promouvoir la coopération internationale et régionale en matière de non-prolifération, la Chine et le Comité ont organisé ensemble un troisième stage de formation pour les points de

contact pour l'application de la résolution 1540 (2004) dans la région Asie-Pacifique, qui s'est tenu en Chine en octobre 2019. Nous sommes prêts à continuer de jouer un rôle actif dans le renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre de la résolution par les États de la région Asie-Pacifique.

Troisièmement, la coopération internationale et les activités de sensibilisation à l'échelle internationale contribuent à consolider le consensus international sur la non-prolifération. La Chine soutient les efforts du Comité en ce qui concerne la coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et d'autres organisations internationales, régionales et sous-régionales ; le renforcement de la communication avec les industries concernées, la communauté scientifique et les universités ; la coordination de l'action de toutes les parties afin de renforcer l'application de la résolution et d'accroître la transparence et la visibilité des travaux du Comité conformément au mandat qui lui a été confié par les résolutions en place.

Monsieur le Président,

Le Comité est chargé de procéder à un examen approfondi de la mise en œuvre de la résolution d'ici le 25 avril 2021. Toutes les parties devraient saisir cette occasion pour procéder à une évaluation complète, objective et pragmatique de la mise en œuvre de la résolution, et ainsi générer un nouvel élan politique pour ensuite avancer davantage en ce sens. La Chine aimerait soumettre les propositions suivantes.

Premièrement, des efforts devraient être déployés pour faire en sorte que l'examen global soit ouvert, non exclusif et transparent et pour encourager le Président du Comité à mener des consultations approfondies afin de garantir que toutes les parties, en particulier les États en développement, puissent participer et faire entendre leur voix, et que le rapport d'examen repose sur un consensus et reflète les vues de toutes les parties de manière globale, objective et équilibrée.

Deuxièmement, des efforts devraient être déployés pour atteindre l'objectif principal, à savoir empêcher les acteurs non étatiques de se livrer à des activités de prolifération, respecter le rôle moteur des États dans les travaux de non-prolifération, se conformer au mandat défini dans les résolutions existantes et s'abstenir d'interpréter arbitrairement les résolutions ou d'introduire des complications supplémentaires qui ne relèvent pas de leur champ d'application.

Troisièmement, des efforts devraient être déployés pour prendre pleinement en considération des facteurs tels que les avancées et le progrès scientifiques et technologiques et les besoins particuliers des pays s'agissant de la mise en œuvre de la résolution ; évaluer de manière exhaustive les risques de prolifération, qui ne cessent d'évoluer ; formuler soigneusement des propositions visant à renforcer les nouvelles mesures d'application de la résolution. Ces propositions sont censées être réalisables et applicables, et devraient contribuer à promouvoir la coopération internationale dans le domaine de la non-prolifération et à améliorer l'efficacité des activités permettant la fourniture de l'assistance.

Monsieur le Président,

La Chine continuera à collaborer avec toutes les parties afin de promouvoir la mise en œuvre effective de la résolution, de faire avancer l'examen complet et d'apporter des contributions positives à l'amélioration du régime international de non-prolifération et au renforcement de la gouvernance mondiale dans ce domaine.

Je vous remercie, Monsieur le Président.